

## **ASSEMBLÉE DU 26 septembre 2019**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 26 septembre 2019.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absente :

Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Madame Rachel Côté, résidente de Gatineau et usagère du transport en commun, soulève des questions en lien avec les changements apportés au parcours de la ligne 33.

Madame Johanne Gagnon, résidente de Gatineau, soulève des questions en lien avec le tracé proposé pour le prolongement du Rapibus du boulevard Lorrain au boulevard Labrosse.

CA-2019-084

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 août 2019
  
3. **Direction générale**
  - 3.1 Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus dix-huit (18) mètres électriques pour une période maximale de cinq (5) ans
  - 3.2 Gratuité sur le réseau – Marche pour le climat

4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1 Octroi de contrat - construction du parc-o-bus Georges/Foucault
  - 4.2 Modification de contrat - construction du parc-o-bus Georges/Foucault
5. **Direction des finances**
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Modification de contrat - élévation de la tuyauterie intérieure et installation de passerelles d'entretien au CAAG
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1 Octroi de contrat - acquisition et implantation d'un système de téléphonie IP
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Nomination au poste de directeur du Service de l'entretien
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2019-085

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 août 2019**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 août 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-086

**Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus dix-huit (18) mètres électriques pour une période maximale de cinq (5) ans**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais ainsi que certaines sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM »), la Société de transport de Lévis et le Réseau de transport de la Capitale, désirent acquérir, ou se donner l'option d'acquérir, des autobus dix-huit (18) mètres électriques pour une période maximale de cinq (5) ans (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus dix-huit (18) mètres électriques pour une période maximale de cinq (5) ans est prévu au Programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de l'Outaouais;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. QUE la STM soit mandatée à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de l'Outaouais, à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, l'acquisition de jusqu'à quarante-neuf (49) autobus dix-huit (18) mètres électriques, incluant quarante (40) en option, pour une période maximale de cinq (5) ans;
3. QUE la STM soit mandatée sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports du Québec et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et habitations du Québec;
  - a) pour adjuger le contrat, pour et au nom de la Société de transport de l'Outaouais, pour l'acquisition d'autobus dix-huit (18) mètres électriques pour une période maximale de cinq (5) ans, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société de transport de l'Outaouais ne dépasse pas 116 403 501 \$, plus taxes applicables;
  - b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;
4. QUE l'Association du transport urbain du Québec l'ATUQ » soit mandatée pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-087

#### **Gratuité sur le réseau – Marche pour le climat**

---

ATTENDU QUE le 27 septembre 2019, aura lieu la Marche pour le climat;

ATTENDU QUE la Société désire poser un geste concret pour soutenir cette initiative et encourager la participation à cet événement;

ATTENDU QUE le réseau de la Société fait face à un achalandage important ainsi qu'à de nombreuses surcharges aux heures de pointe;

ATTENDU QUE la Société est soucieuse d'assurer un accès à ses usagers réguliers aux heures de pointe;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE la gratuité soit offerte pour l'ensemble des services de transport en commun de la Société, sur l'ensemble de son réseau, le 27 septembre 2019, et ce, de 9 h à 15 h.

Adoptée

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public, le 19 juin 2019, pour la construction du parc-o-bus Georges/Foucault dans le Secteur Buckingham;

ATTENDU QU'À la suite de cet appel d'offres, cinq (5) soumissions ont été reçues, à savoir :

Entrepreneurs	Place d'affaires	Montant (taxes incluses)
Construction Edelweiss Inc.	Wakefield	1 167 142,31 \$
7006098 Canada Inc.	Gatineau	1 393 551,42 \$
Entreprises G.N.P Inc.	Victoriaville	1 560 662,60 \$
Équinox JMP	Gatineau	1 562 820,52 \$
Paysagiste Envert et Fils	Gatineau	1 603 270,62 \$

ATTENDU QUE Construction Edelweiss Inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE la Direction de la gestion de projets recommande de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-082;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la construction du parc-o-bus Georges/Foucault soit octroyé à Construction Edelweiss Inc. au montant de 1 167 142,31 \$, taxes incluses, et ce, rétroactivement au 18 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE la Société a octroyé un contrat à Construction Edelweiss inc. pour les travaux de construction du parc-o-bus Georges/Foucault dans le Secteur Buckingham;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat octroyé à Construction Edelweiss inc. afin de tenir compte de conditions de sol non prévues au contrat;

ATTENDU la recommandation des consultants de la Société, soit d'excaver et de remplacer les sols instables par des matériaux granulaires non assujettis au cycle de gel/dégel;

ATTENDU QUE le budget établi par nos consultants est de l'ordre de 200 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-120;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de construction du parc-o-bus Georges/Foucault, octroyé à Construction Edelweiss inc., soit autorisée pour permettre les travaux de surexcavation des sols instables, pour un montant de 229 950,00 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-090**

**Modification de contrat – élévation de la tuyauterie intérieure et installation de passerelles d'entretien au CAAG**

---

ATTENDU QU'en date du 28 février 2019, la Société octroyait un contrat pour la modification de la tuyauterie et l'ajout de passerelles d'entretien à la compagnie 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ), pour un montant de 526 175,96 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE des directives de chantier ont été émises pour corriger des problématiques décelées en cours de travaux, ainsi que des enjeux en matière de santé et sécurité au travail, engendrant des coûts supplémentaires de 75 058,13 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'avec cette dernière modification, la totalité des modifications apportées au contrat à ce jour totalise une somme de 127 597,13 \$;

ATTENDU QUE le Service de l'entretien recommande d'autoriser la dépense de 75 058,13 \$ en coûts supplémentaires liés aux travaux de modification de la tuyauterie intérieure et l'ajout de passerelles d'entretien dans les ateliers de mécanique ainsi que le stationnement intérieur;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-122;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE la dépense au montant de 75 058,13 \$, taxes incluses, pour coûts supplémentaires au contrat – élévation de la tuyauterie intérieure et installation de passerelles d'entretien au CAAG, pour les raisons stipulées au préambule de la présente résolution, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-091**

**Octroi de contrat – acquisition et implantation d'un système de téléphonie IP**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant l'acquisition et implantation d'un système de téléphonie IP et qu'à la suite de celui-ci, trois (3) offres conformes ont été reçues, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Prix (incluant les taxes)</b>
<b>CONNEX QUÉBEC INC.</b>	<b>544 530,79 \$</b>
Modulis inc.	518 327,99 \$
Neopos Montréal inc.	650 599,83 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des opérations recommandent de retenir la soumission la plus avantageuse pour la Société, soit celle de CONNEX QUÉBEC INC.;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-118;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de téléphonie IP soit octroyé à CONNEX QUÉBEC INC., au montant de 544 530,79 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2019-092**

**Nomination au poste de directeur du Service de l'entretien**

---

ATTENDU QUE le poste de directeur du Service de l'entretien est actuellement vacant;

ATTENDU QUE la firme Métivier a été mandatée pour assister la Société dans la dotation de ce poste;

ATTENDU QU'un affichage interne et externe a été effectué;

ATTENDU QUE trois (3) candidats ont été reçus en entrevue;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, composé de messieurs Marc Rousseau et Jean Brunet de la Direction générale, et de madame Charlene Auclair de la Direction des ressources humaines, recommande de retenir la candidature de monsieur Richard Thibodeau;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE monsieur Richard Thibodeau soit nommé au poste de directeur du Service de l'entretien, en date du 23 septembre 2019 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE le salaire de monsieur Thibodeau soit fixé à l'échelon 6 de classe salariale CS-1 de la grille salariale du personnel d'encadrement en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction des opérations soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

**CA-2019-093**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 30.

Adoptée à l'unanimité

.....  
Myriam Nadeau,  
Présidente

.....  
Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux